



VILLE DE CARCANS

2016

Le 02 Février 2016

DEPARTEMENT de la GIRONDE
CANTON de ST-LAURENT MEDOC
.....
HÔTEL DE VILLE
2 A, ROUTE de HOURTIN - 33121
TEL. 05 56 03 90 20 - FAX 05 56 03 90 31
E-mail : secretariat@mairie-carcans.fr

Monsieur PIVOTEAU Franck
Président Asso. des Commerçants Carcans-Plage
2 Rue des Sapins Verts
33121 CARCANS-Plage

Cabinet du Maire
N/REF: CAB16/JR/VG. 14

OBJET : Accueil des saisonniers au camping de l'océan

Monsieur le Président,

Lors de la réunion de l'association des Commerçants de Carcans-plage le 16/10/2015, je vous avais annoncé que suite à un contrôle de la régie du camping de l'Océan par le Percepteur de Castelnaud, le tarif dérogatoire exclusivement accordé aux saisonniers de Carcans-Plage ne serait plus appliqué à partir de 2016.

Il appartient donc à vos adhérents de prendre leurs dispositions pour organiser l'hébergement de leur personnel pour cette saison estivale.

Toutefois, le camping de l'Océan accueillera des saisonniers dans la mesure où ces derniers s'acquitteront du tarif public voté à l'unanimité, en Conseil Municipal du 15/10/2015.

De même, l'établissement mettra en 2016, 10 % de son parc d'emplacements caravanes, soit 4 emplacements, à la disposition exclusive des saisonniers.

Pour rappel, chaque emplacement peut accueillir un maximum de :

- 2 caravanes + 6 personnes,
- 4 tentes + 6 personnes.

A titre indicatif, je vous communique le prix journalier dû par 1 personne, dans la configuration suivante (1 emplacement + 4 personnes) :

- ▶ Basse saison : V. 01/04 au V. 10/06/2016 et S. 10/09 au D. 02/10/2016 : 5.75 €/jour (soit 23 € :4)
- ▶ Moyenne saison : S. 11/06 au V. 08/07/2016 et S. 27/08 au V. 09/09/2016 : 7.75 €/jour (soit 31 € :4)
- ▶ Haute saison : S. 09/07 au V. 26/08/2016 : 9.60 €/jour (soit 38 € :4)

NB. Des suppléments peuvent s'appliquer en tant que de besoin (électricité, véhicule...)

Conformément au règlement intérieur, la totalité du règlement du séjour doit être impérativement réglée à l'arrivée, par tout moyen en vigueur. En tant que de besoin et à titre exceptionnel, des aménagements peuvent être étudiés, sur demande auprès du directeur.

En cas de défaillance d'un saisonnier, la responsabilité de l'employeur sera recherchée.

Restant à votre écoute,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

LE MAIRE,
Conseiller Régional

Henri SABAROT



2016-

Association des commerçants de Carcans-plage

5 place Marcel Prévôt

33121 Carcans

A l'attention de M.le Maire et des conseillers municipaux,

En réponse au courrier du 02 février 2016 concernant l'accueil des saisonniers au camping de l'océan, l'association s'est réunie le 06 avril 2016 afin d'échanger sur ces nouvelles directives.

Nous ne pouvons que regretter l'abandon des accords passés entre les différentes parties aboutissant à l'écriture et à la mise en place d'un protocole validant un tarif de 400euros la saison...(cf. courrier du 25 mars 2015, conditions d'accueil saisonniers ; CAB15.JR/VG/15)...

L'ensemble des commerçants souhaiterait, Monsieur le Maire, que vous réétudiez ce dossier avant l'arrivée des soixante-dix saisonniers, qui contribuent, comme vous le savez, à la qualité de l'accueil des vacanciers.

Conscient des contraintes économiques de chacun, nous suggérons (à l'unanimité) qu'un tarif mensuel par saisonnier soit appliqué en toute clarté ; à l'exemple du camping PRIVE de Maubuisson.

Nous vous demandons de lire lors d'un conseil municipal, ce courrier, afin d'informer nos élus de nos inquiétudes directement liées à l'avenir économique locale.

Nous restons à votre entière disposition pour un éventuel échange constructif pour l'avenir de notre station.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les élus, à l'assurance de notre meilleure considération.

L'Association des Commerçants de Carcans-plage.

Association des Commerçants de Carcans Plage

5 place Marcel prévôt

33121 Carcans

A Carcans, le 4 avril 2016

Monsieur Le Maire,

Nous profitons de la fin des travaux de réfection de l'avenue de la plage, pour vous solliciter (comme évoqué lors de la dernière réunion) afin d'obtenir un accord pour la mise en place de structures démontables, type pergola, en adéquation avec les installations autorisées sur la place Marcel Prévôt.

- Suite à votre réponse, chaque commerçant fera sa propre demande d'autorisation d'occupation du domaine public.

Cette demande se fait dans un souci d'amélioration des conditions de travail des commerçants et d'accueil de la clientèle, puisque la météo s'avère très aléatoire, même pendant la haute saison. Ceci également dans le but d'assurer un épanouissement économique de la station.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre meilleure considération.

Les commerçants de l'association de Carcans-plage,



VILLE DE CARCANS

Le 20 avril 2016

Monsieur PIVOTEAU Franck
Président Asso. des Commerçants Carcans-Plage
2 Rue des Sapins Verts
33121 CARCANS-Plage

HÔTEL DE VILLE
2 A, ROUTE de HOURTIN - 33121
TEL. 05 56 03 90 20 - FAX 05 56 03 90 31
E-mail : secretariat@mairie-carcans.fr

Cabinet du Maire

N/REF: CAB16/JR/VG. 14b

V/REF : V/Courrier reçu le 19 avril 2016

OBJET : Accueil des saisonniers au camping de l'océan

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de votre courrier cité en référence par lequel les membres de votre association regrettent la fin des conditions préférentielles accordées unilatéralement par le camping municipal de l'Océan pour l'hébergement des seuls saisonniers employés par les commerçants de Carcans Plage.

Tout d'abord, je ne peux que m'étonner et regretter cette réaction tardive à une décision qui a été signifiée respectivement le 7 octobre 2015 à Mme Carole Pivoteau, conseillère municipale, lors d'une réunion du conseil d'administration des services commerciaux et aux membres de votre association lors d'une réunion de bilan de fin de saison, en votre présence, le 16 octobre 2015 et dont les tenants et aboutissants ont été rappelés lors d'une réunion tripartite tenue le 29 janvier 2016 entre Eloïse Chariot, 1^{ère} adjointe, Carole Pivoteau, conseillère municipale, et Jérôme Rouais, collaborateur de cabinet et responsable du camping Municipal.

Cette mesure fait écho à une remarque sans frais du Comptable public, trésorier de Castelnaud, qui lors du contrôle de la régie du camping municipal, intervenu le 17 septembre 2015, a demandé que ne soit plus appliqué un tarif d'exception qui déroge au principe de l'égalité des usagers devant le service public industriel et commercial.

Enfin et concernant votre demande que votre missive soit lue lors d'un prochain conseil municipal, il n'est pas encore du ressort de l'association des commerçants de Carcans plage d'arrêter l'ordre du jour et l'agenda du maire. Toutefois, je n'exclus pas l'idée d'informer mes concitoyens sur le fond de votre requête qui revient à ce que la collectivité prenne en charge une problématique dont vous refusez d'assurer les conséquences tant logistiques que financières.

En tout état de cause, copie de la présente accompagnée de votre requête sera diffusée à l'ensemble des membres du conseil municipal.

.../...

Aussi, l'accueil et l'hébergement des saisonniers ne reposent pas sur les seules épaules du camping de l'Océan. Il existe de nombreuses alternatives qui permettent de relever ce défi à ceux qui veulent s'en donner les moyens et je ne doute pas que les membres de votre association sauront orienter leurs réflexions dans ce sens.

Restant à votre écoute,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



LE MAIRE,
Conseiller Régional

Henri SABAROT

Copie Conseil municipal : Lettre association des commerçants + réponse